

INCIDENCE DE SECOND DEGREE – INTERPRETATION ET PERSPECTIVES DU CONCEPT

Olivier DUPLÂTRE¹

Abstract : Interpretation and perspectives of the concept

The incidence of second degree is, according to the definition of Gustave Guillaume, an incidence to an incidence. For instance, *lentement* (slowly) in *Pierre marche lentement* (Peter walks slowly) relates to the incidence of *marche* to *Pierre*. This definition, although rooted in classical grammar – an adverb cannot be directly related to a substantive, i. e. to a word with internal incidence – is nonetheless fruitful since it eliminates the elements that occur once the first degree incidence has been completed and keeps only the ones that affect this incidence. Among these are manner adverbs and maybe - which is much more surprising - the propositional negation and modal verbs.

Résumé : L'incidence de second degré - interprétation et perspectives du concept

L'incidence de second degré est, selon la définition de Gustave Guillaume, une incidence à une incidence : elle "apporte avec elle le sentiment d'adverbe", qu'il s'agisse d'un adverbe de langue (*lentement* dans *Pierre marche lentement*) ou d'un adverbe de discours (*la tête haute* dans *Pierre marche la tête haute*). Cette définition, bien qu'ancrée dans la grammaire traditionnelle - un adverbe ne peut se rapporter directement à un substantif, i. e. à un mot muni de l'incidence interne - n'en est pas moins fructueuse puisqu'elle permet d'éliminer les éléments intervenant une fois l'incidence de premier degré achevée et de ne garder que ceux qui affectent cette incidence. Parmi ces derniers figureront les adverbes de manière et sans doute - ce qui est beaucoup plus surprenant - la négation propositionnelle et les verbes de modalité.

Key words: adverb, adverbial, incidence of second degree.

Mots-clés: *adverbe, adverbial, incidence de second degré.*

I. Définition guillaumienne et son origine

L'adverbe est, selon G. Guillaume une partie de discours prédicative, laquelle est incidente à l'événement que relate la phrase :

- Sont prédicatives les parties du discours dont l'incidence [...] ressortit à l'événement que la phrase relate. Ne sont pas prédicatives les parties du discours dont l'incidence ressortit au mécanisme de l'événement qu'est la phrase elle-même. (LL5, 28 février 1957, 130).

En tant que partie du discours prédicative, l'adverbe cherche un support qui lui est extérieur, mais contrairement à l'adjectif et au verbe, ce support n'est pas un substantif, mais une incidence en fonctionnement :

- L'incidence externe est de second degré, parce qu'elle "opère, non pas directement à l'endroit d'un support, mais indirectement à l'endroit d'un mécanisme d'incidence en fonctionnement ; et c'est le cas si je dis : un homme fort beau" (LL2, 7 avril 1949, 153)

¹ Sorbonne Université. U.F.R. d'Études germaniques et nordiques Équipe d'accueil 4509 «Sens, Texte, Informatique, Histoire». E-mail : olivier-duplatre@wanadoo.fr

Cette description vaut également pour *Pierre marche lentement* :

- [...] si je dis *Pierre marche lentement*, [...] je fais état en premier lieu de l'incidence de *marche* à *Pierre*, qui est une incidence de verbe à substantif, et comme telle une incidence de premier degré; et en second lieu intervient l'incidence de *lentement*, atteignant l'incidence de *marche* à *Pierre*; et du fait qu'elle se présente ainsi, une incidence référée à une incidence, apparaît une incidence de second degré, apportant avec elle le sentiment lié à la notion grammaticale d'adverbe. (LL8, 16 janvier 1948, 63)

D'où provient cette conception ? De la grammaire classique assurément, qui fait de l'adverbe un mot incident à un verbe, un adjectif ou un autre adverbe :

- Nous avons observé que les modificatifs se joignent avec les noms ; nous pouvons ajouter qu'ils se joignent les uns aux autres, ou plutôt [sic] qu'ils se joignent avec diverses parties du langage pour en exprimer les diverses modifications, par exemple : I. *bien méchant*, II. *aimer bien*, III. *bien mal à propos* ; voilà l'adverbe *bien* joint I. à un nom, II. à un verbe, III. à un autre adverbe. (Buffier, § 151, 58)

Mais G. Guillaume nous met en garde :

- La définition grammaticale usuelle est exacte, mais elle ne nous fait pas voir le fond des choses et ne nous met pas en présence du problème de l'incidence. (LL19, 25 avril 1940, 222)

Il faut donc affiner la définition que nous donne la tradition : partant du constat que l'adverbe ne peut aboutir directement à un mot pourvu de l'incidence interne - **un homme heureusement* (LL19, 25 avril 1940, 222) est impossible, à la différence de *un homme heureux* -, G. Guillaume définit une incidence de second degré, à savoir une incidence qui ne parvient au substantif que par l'intermédiaire de termes munis de l'incidence externe de premier degré, soit le verbe, l'adjectif ou un autre adverbe.

L'incidence de second degré doit donc son origine à la nécessité de tisser un lien² entre le substantif et l'adverbe :

- La relation au substantif est simplement indirecte, obtenue par des termes médiateurs. (LL19, 16 mai 1940, 229)

On voit donc que G. Guillaume ne fait pas table rase du passé : il s'appuie sur les définitions traditionnelles, en reconnaît l'intérêt, mais n'en demeure pas esclave.

II. Problèmes soulevés par cette conception

A. Adverbes de langue et de discours

G. Guillaume établit une distinction entre adverbes de langue (les adverbes en *-ment*) et les adverbes de discours :

² C'est là une conception que l'on trouve dès le XVIII^e siècle chez Adelung, qui, dans son dictionnaire de la langue allemande, définit l'adverbe comme suit :

- ein Redetheil, welcher etwas Unselbstständiges [...] ausdrückt, und in dieser Gestalt nur vermittelt eines Verbi einem Substantive beygeleget werden kann. Der Winter kommt früh, die Sonne gehet auf. (Grammatisch-kritisches Wörterbuch der hochdeutschen Mundart, 1793) (= Une partie de discours exprimant quelque chose de dépendant et qui, sous cette forme, ne peut être ajouté au substantif que par l'intermédiaire d'un verbe)

- L'adverbe en *-ment* est un mot dont la compétence est limitée à la fonction [souligné par nous] d'adverbe, dont il ne sort pas. (LL3, 10 juin 1949, 229)
- *la tête haute* est une expression faite de l'incidence de *haute* à *la tête*, et cette incidence de premier degré fixe une attitude qu'on fait ensuite incidente par second degré à celle de *marche* à *Pierre*, de là: Pierre marche la tête haute. (LL3, 10 juin 1949, 227)

En disant cela, G. Guillaume ruine le postulat de la nature adverbiale, puisque l'adverbe, qu'il soit de langue ou de discours, est une fonction définie par l'incidence de second degré, une fonction, qui, comme toute fonction d'ailleurs, ne peut être observée qu'en discours puisqu'elle affecte une incidence en fonctionnement.

Ainsi, il n'y a pas lieu de distinguer adverbes de langue et de discours puisque tous deux relèvent du discours. Certes, on peut prévoir qu'un terme en *-ment* puisse être utilisé comme adverbe, mais cela n'exclut pas d'autres fonctions.

D'ailleurs, la classe très hétérogène des termes en *-ment* ne donne pas forcément lieu à des adverbes. Citons, par exemple, les fonctions suivantes :

- Complément d'agent :
 - Puis, **divinement** avertis en songe de ne pas retourner vers Hérode, ils regagnèrent leur pays par un autre chemin. (Mt 2, 12)³
- Modificateur aspectuel, ou, pour citer Damourette et Pichon, "auxicatarrhème" (II, § 610) :
 - Il a trouvé toutes les notes que vos créanciers lui renvoyaient acquittées, en lui écrivant qu'ils étaient **intégralement** payés. (A. Dumas fils, *La Princesse de Bagdad*, I,5)⁴
- Marqueur de degré :
 - Il est terriblement fatigué.

Nous pensons devoir distinguer cette dernière fonction d'un adverbe puisque celle-ci à partir d'une valeur initiale (*fatigué*) produit une nouvelle valeur (*terriblement fatigué*), qui développera une incidence de premier degré en direction d'un substantif ou, comme c'est le cas ici, d'un équivalent de substantif.

B. L'hétérogénéité de la classe fonctionnelle

Dans la mesure où la définition proposée par G. Guillaume s'appuie sur la tradition grammaticale, elle ne peut, même si elle amende cette tradition, qu'aboutir à un ensemble hétérogène de fonctions.

Quelle relation existe-t-il entre *heureusement*, *hier*, *lentement*, *intégralement* ?

- a. L'invariabilité bien sûr.

³ Comme l'indique H. Constantin de Chanay, à qui nous sommes redevable de cet exemple, "certains adverbes paraissent [...] bien plus introduire un actant dans la scène que lui attribuer une propriété, glissant notionnellement du même coup de la manière à l'agentivité." (1998, 309)

⁴ L'exemple est emprunté à Damourette et Pichon (II, § 610, 236)

- b. Le fait que ces éléments ne puissent satisfaire à la définition des autres parties de discours⁵, et qu'ils permettent, ce faisant, de maintenir un nombre relativement stable de parties de discours⁶, comme si l'adverbe avait été créé pour les autres parties de discours.
- c. Ajoutons l'incidence de second degré.

C. L'incidence affectée par l'adverbe

On ne peut multiplier les incidences de second degré : en lisant G. Guillaume, on en découvre deux :

- a. L'incidence à l'incidence de l'adjectif au substantif, comme dans *un homme très riche* ou *fort beau*.
- b. L'incidence à l'incidence du verbe au substantif, comme dans *Pierre marche lentement*.

Et cela devrait suffire à exclure trois types d'adverbes :

1. Adverbes de temps et autres circonstants :

La terminologie *adverbe de temps* n'apparaît qu'à une seule reprise dans les leçons de G. Guillaume :

- On peut dire librement : Il avait déjeuné, on ne dira pas : Il eut déjeuné. Pour employer le passé antérieur, il est nécessaire d'employer un adverbe de temps, ou une expression équivalente, dont le rôle est de maintenir un verbe, qui en a perdu intrinsèquement la capacité, en incidence dans le temps, toute décadence exclue. (LL12, 21 avril 1939, 229-230)

On perçoit également un équivalent d'adverbe avec :

- l'incidence, adverbiallement prolongée d'expressions constitutivement nominales se rapportant à une idée d'attitude, de temps, de moment, de survenance dans le temps [...] être venu l'an dernier (LL3, 10 juin 1949, 226)

Mais peut-on parler d'incidence à une incidence alors même que l'adverbe de temps et les autres circonstants définissent un cadre de validation à la prédication ? Comme le note un auteur tel que Hengeveld, l'adverbe de temps ou de lieu modifie l'ensemble de la phrase :

- Note that within the class of adverbs we restrict ourselves to manner adverbs. We exclude other classes of adverbs, such as temporal and spatial ones, which do not modify the head of the predicate phrase, but rather modify the sentence as a whole. (2004, 530)

Autrement dit, lorsque ces éléments interviennent, l'incidence du verbe au substantif est déjà achevée, elle n'est plus en fonctionnement.

⁵ Je reprends ici la constatation de Quirk et *alii*: "Indeed, it is tempting to say simply that the adverb is an item that does not fit the definitions for other parts of speech/word classes." (1972, 267)

⁶ C'est la conclusion que tire G. Rauh : "If it is the purpose of part-of-speech categories to structure the large number of words of a language into a cognitively manageable number of sets of words, then this number should not be too large." (2015, 38)

2. Les adverbess dits de phrase : ceux-ci ne portent pas sur l'incidence en fonctionnement, mais permettent d'effectuer un calcul sur la valeur de vérité du contenu (modalisateur) ou d'effectuer un commentaire sur le contenu asserté (appréciatifs).

3. Les modificateurs aspectuels (*totalement, intégralement, complètement*) : puisque ceux-ci sont incidents à un processus interne au lexème verbal.

4. Ajoutons ici les adverbess dits de degré (*très, fort*) puisqu'ils permettent de fixer sur une échelle de valeurs une valeur différente de la valeur initiale. Or, c'est précisément cette valeur qui est incidente au substantif. Vu sous cet angle, le marqueur de degré serait porteur non d'une incidence de second degré, mais d'une incidence de premier degré.

Nous nous écartons ici de l'enseignement de G. Guillaume, lorsqu'il affirme :

- *très* s'évade de la prédicativité [...] Sa prédication propre est défailante, appelle un complément. (leçon inédite du 20. 12. 1951, citée par J. Cervoni [1990, 8])

Cette définition n'est pas sans rappeler ce que nous dit Du Marsais de la préposition :

- La préposition est, pour ainsi dire, un mot d'espèce ou de sorte, qui doit ensuite être déterminé individuellement. Par exemple, *Cela est dans* ; *dans* marque une sorte de manière d'être par rapport au lieu : et si j'ajoute *dans la maison*, je détermine, j'individualise, pour ainsi dire, cette manière spécifique *d'être dans*. (1769, 261-262)

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si G. Guillaume rassemble ce type d'adverbess, les prépositions et les conjonctions dans le domaine de la transprédicativité. À ce titre, le marqueur de degré est beaucoup plus proche de la préposition, de la conjonction qu'il ne l'est de l'adverbe dit "prédicatif".

Nous proposons donc l'interprétation suivante : si l'on admet qu'une "opération de mise en forme porte nécessairement sur une certaine matière" (Cervoni 1990, 8), *très* ne peut, en tant qu'outil, qu'être appelé par une partie de discours prédicative et donc devenir incident à cette dernière.

Il ne resterait donc que des adverbess de manière répondant à la définition de l'incidence de second degré.

Cela ne saurait surprendre :

a. D'après Ramat et Ricca (1994), les adverbess de manière sont, sur le plan sémantique, des adverbess prototypiques.

b. D'après Hengeveld, l'adverbe est un modificateur de ce qu'il appelle "a non nominal head", ce qui lui permet de réduire la classe des adverbess aux adverbess de manière :

- An *Adverbial* predicate is a predicate which [...] can be used as a modifier of a non-nominal head. (1992, 37)

Il est d'ailleurs intéressant de noter que chez cet auteur, tout comme chez Guillaume, l'adverbe n'affecte pas le substantif.

c. Le choix, enfin, des exemples de G. Guillaume est révélateur : si l'on excepte les marqueurs de degré (*très, fort*), G. Guillaume ne cite guère que des adverbess de manière, des adverbess, qui plus

est, correspondant à peu de choses près aux quatre catégories sémantiques mises en lumière par Hallonsten Halling dans son étude typologique :

- Vitesse :
 - Pierre marche lentement. (LL8, 16 janvier 1948, 63)
- Bruit :
 - Chanter fort (LL3, 10 juin 1949, 228)
- Valeur :
 - Pierre parle bien (LL2, 154)

G. Guillaume ne mentionne pas le soin ; cette lacune sera comblée en 1974 par G. Moignet avec *Pierre lit attentivement*. (*Études de psycho-systématique française*, 118)

II. Interprétation du concept

Le fait qu'une incidence affecte une autre incidence présuppose un temps que G. Guillaume nomme temps opératif, temps pendant lequel se déroule la prédication du verbe au substantif, temps pendant lequel s'effectue l'incidence de second degré.

Cela amène C. Guimier, en 1991, à définir trois orientations de l'adverbe : un adverbe intervenant à proximité du verbe, un adverbe intervenant à proximité du substantif, un adverbe intervenant à égale distance du substantif et du verbe, soit *Pierre travaille joyeusement, méticuleusement, inutilement*.

On voit donc que la prise en compte du substantif et du verbe est fondamentale pour appréhender l'incidence de second degré.

Prenons un exemple simple :

- Dans [...] *Pierre écoute attentivement*, ce qui est déclaré attentif, c'est, assurément, l'écoute, mais c'est, en même temps, Pierre ; l'écoute et son agent sont qualifiés conjointement, inséparablement, et c'est pourquoi nous disons que ce qui est qualifié, c'est l'incidence du procès à son agent." (Moignet 1974, 118)

Mais au lieu de dire que ce qui est qualifié est l'incidence de second degré, retenons plutôt la double qualification dont parle G. Moignet.

Cette double qualification, G. Moignet n'est pas le seul à l'avoir perçue : citons notamment Damourette et Pichon, Z. Vendler, et plus près de nous M. Dalrymple :

- L'auxirrhématose comporte donc, outre sa nature épilérétique essentielle, une certaine part de diaplérose. (Damourette et Pichon, II, § 610, 236)
- If John cooks slowly, we can say that he is slow in his cooking or that his cooking is slow. (Vendler 1967, 188)

- In *David played skilfully*, *skillfully* is a two-place predicate : its arguments are the person that performed the action (here, David) and the action that is performed skillfully (here, playing). In general, a manner adverb like *skillfully* takes two arguments, one corresponding to the subject of the sentence and the other roughly corresponding to the verb phrase - the action that is performed. (Dalrymple 2001, 271)

En revanche, on est dans l'embarras dans les cas suivants : K. Etmayer (1936, 992) souligne que le rossignol qui chante bien (*schön*) n'est pas beau ; R. Bartsch indique que *wunderbar* (= magnifique) ne se dit de Petra lorsqu'elle danse magnifiquement (1972, 151). Quant à F. Landmann (2000, 9), il remarque qu'un sumotori qui tape légèrement sur l'épaule de son collègue n'est pas léger pour autant. Effectivement, un sumotori n'est pas léger. Mais s'agit-il de cette légèreté ? Admettons que *légèrement* parvienne quand même jusqu'au substantif ; ce ne pourrait être que sous une autre forme. Et c'est ce qui nous conduit à postuler l'existence d'un filtre verbal à travers lequel *légèrement* accède au substantif. Inversement, dans *Pierre travaille joyeusement*, le filtrage exercé par le substantif est tel que le travail ne peut être qualifié de joyeux.

Par conséquent, l'incidence de second degré serait une double relation obtenue par le filtrage du verbe et du substantif, un filtrage comparable à l'idée regardante guillaumienne.

Il est à cet égard important de distinguer *adverbe* et *prédication seconde*. Comparons *She drove the car drunk/She drove the car drunkenly*. Dans le premier cas, *drunk* se rapporte exclusivement au pronom substantif : il s'agit donc d'une prédication seconde. Dans le second, en revanche, *drunkenly* ne se rapporte pas exclusivement au verbe, car bien que n'étant pas saoul, le sujet, dans sa conduite, se comporte comme s'il était ivre. On voit donc que l'adverbe parvient au substantif sous une autre forme : l'adverbe, contrairement à sa dénomination, ne modifie rien, il peut en revanche se modifier sous la pression d'un filtrage verbal ou substantival trop important.

Précisons toutefois que si le filtre verbal est une idée guillaumienne – l'adverbe ne parvient au substantif que par l'intermédiaire du verbe – le filtre substantival, en revanche, relève de l'interprétation de l'idée d'incidence de second degré.

Quant à la présentation de l'adverbe de manière et de la double relation qu'il exprime, rien de plus guillaumien : la manière est ici un entier⁷ correspondant à l'équation suivante :

$$\text{manière d'exister} + \text{manière de faire} = 1^8$$

7 Rappelons ce que G. Guillaume entend par entier : On sait combien me préoccupe, en grammaire et plus généralement en linguistique, la question de l'entier. C'est l'une des questions, en petit nombre, que je retrouve partout. Partout en effet se déterminent, dans la structure du langage, des mouvements de pensée dont la limite de développement est leur entier et qui, en conséquence, sont saisis par la pensée elle-même, et en elle, soit avant leur accession à la condition d'entier, soit au moment où ils accèdent à cette condition non dépassée, soit à un moment où ils y ont accédé par un dépassement qu'on peut faire aussi petit ou aussi grand que l'on voudra. Cette marche des mouvements de pensée à leur intégrité spécifique est [...] l'une de ces lignes de force qui constituent le mécanisme de base de la structure du langage. Ce mécanisme de base est partout. (LL3, 201)

⁸ Le chiffre 1 désigne ici le symbole d'intégrité. Voici deux exemples empruntés à G. Guillaume :

"Avec le participe en *-ant*, il y a passage de l'inaccompli à l'accompli. La forme embrasse l'un et l'autre qui en sont chacun une partie. On peut donc écrire :

inaccompli + accompli = 1

Avec le participe en *-é*, forme morte du verbe, le passage de l'inaccompli à l'accompli est quelque chose de révolu, de dépassé. L'accompli est devenu tout, l'entier. On peut donc écrire :

accompli = 1" (LL7, 25)

Ces deux composantes peuvent s'équilibrer, mais l'une peut l'emporter sur l'autre, auxquels cas on obtient soit un adverbe orienté vers le substantif (*joyeusement* dans *Pierre travaille joyeusement*) ou un adverbe orienté vers le verbe (*vainement* dans *Pierre attend vainement*).

Ajoutons que la manière est une notion très étrange : elle se dit de l'action tout en étant dans l'action, car elle est "impliquée" ou "cachée" dans celle-ci (Dik 1997, 228), car l'événement et la manière ne font qu'un seul être (Golay 1959, 69)⁹. Elle se dit du substantif pour établir une manière d'exister, mais est-elle dans le substantif, comme elle est dans le verbe d'action ? C'est une question qu'il faut soulever, mais pour laquelle nous n'avons à l'heure actuelle aucune réponse.

III. Perspectives du concept

Les adverbes se résument-ils aux adverbes de manière ? Certains le pensent (Hengeveld, Hallonsten Halling). On peut néanmoins poser deux hypothèses, notamment pour une langue germanique telle que l'allemand :

A. La négation prédicationnelle en allemand : celle-ci ne se divise pas en négation immanente et négation transcendante comme en français¹⁰. Elle est d'un seul tenant et provoque une rupture de la prédication. Or, pour provoquer cette rupture, elle doit être incidente à la relation de prédication. Prenons un exemple :

- Peter kommt nicht. (= Pierre ne vient pas)

Dans ce cas, on indique avec le négateur que le substantif-sujet ne convient pas pour la venue (*le venir* très exactement) ; l'incidence au substantif subit alors un filtrage verbal. Mais on indique également que le venir ne convient pas pour ce substantif-sujet ; l'incidence au verbe est ici filtrée par le substantif. Syntaxiquement, le négateur porte sur la prédication pour former, sémantiquement, un nouveau concept, à savoir la non-venue.

B. Les verbes de modalité en allemand

Cette idée nous est venue en observant certains verbes susceptibles d'exprimer la modalisation, et qui, ce faisant, réduisent considérablement leur spectre morphologique. Ainsi *dürfen* (= avoir la permission de) ne peut être utilisé qu'au subjonctif II en allemand pour exprimer la probabilité (*dürfte* = pourrait). Il est alors équivalent à un modalisateur tel que *vermutlich* (= probablement). Ce phénomène d'adverbialisation peut-il être observé ailleurs ?

Prenons la modalité inhérente (possibilité, obligation) : quand on lit les descriptions de cette notion, on se rend compte que le verbe de modalité ne peut pas être incident au premier degré, puisqu'il affecte la relation de prédication :

9 Citons le passage en question : "[Dans «Je marche calmement»] le mot calmement dégage une des manières «essentiellles» de l'événement, manière dont cet événement se manifeste et qui permet de distinguer cet événement d'autres marches qui sont d'autres événements. Constatation importante encore, le calme de cette marche ne pourrait exister indépendamment de l'événement au cours duquel il apparaît : cette qualification de l'événement est le fruit d'une abstraction. Or, le propre d'une abstraction est de ne pas avoir d'essence ou, si l'on préfère, de n'avoir qu'un artifice pour existence. Il en résulte qu'on ne peut localiser une abstraction à l'extérieur (circon-stanciel) de l'être d'où on l'a tirée, car il lui faudrait alors être. [...] Il apparaît ainsi manifestement que le complété et le complément, c'est-à-dire l'événement et la manière dont celui-ci se déroule, ne sont qu'un seul être au sujet duquel un effort d'abstraction permet de dégager momentanément une caractéristique inhérente à cet événement." (1959, 68-69)

¹⁰ Voir à ce sujet la leçon de linguistique du 25 février 1945 (LL3, 117-125).

- Deontic modality is concerned with the necessity or possibility of acts performed by morally responsible agents [souligné par nous]. When we impose upon someone the obligation to perform or to refrain from performing a particular act, we are clearly not describing either his present or future performance of that act. There is a sense in which the sentence we utter can be said to express a proposition; but it is not a proposition which describes the act itself. What it describes is the state-of-affairs that will obtain if the act in question is performed. (Lyons 1977, 823)
- Modality is an operator of the core layer, having both the nucleus and its core arguments in its scope. This follows from the semantics of modality in that it expresses the relationship between the actor and his accomplishment of the action [souligné par nous]. (Foley/Van Valin 1984, 215)
- Inherent Modality: All those linguistic means through which a speaker can characterize the relation between a participant in a state of affairs and the realization of the state of affairs [souligné par nous]. [...] The main inherent modal distinctions [...] are: ability, volition and a number of instances of obligation and permission. (Hengeveld 1987, 56)

Prenons l'exemple suivant :

- Er kann kommen (= il peut venir).

Dans ce cas, *kann* indique que les conditions sont réunies

a. pour que le venir soit accompli par le substantif-sujet (incidence au verbe/filtrage par le substantif)

et **b.** pour que le substantif-sujet (incidence au substantif/filtrage verbal) accomplisse l'action consistant à venir.

Conclusion provisoire

Bien sûr, on ne manquera pas de rejeter ces deux hypothèses, sans doute pour des raisons terminologiques et morphologiques. Toutefois, on ne peut nier que l'adverbe de manière, la négation prédicationnelle et les verbes de modalité, dont la fonction consiste précisément à définir la relation de prédication, sont proches de la prédication du verbe au substantif. Quel est ce degré de proximité ? Comment ces différents éléments sont-ils mis en relation ? Quelle est leur place dans l'énoncé, autant de questions qui font écho aux préoccupations de J. Cervoni en 1990 :

- Le traitement de l'adverbe, comme de bien d'autres questions, aurait beaucoup à gagner à la consolidation théorique des grilles d'analyse de l'acte de langage intégral. (1990, 11)

Une chose est sûre : pour trouver une réponse au délicat problème posé par l'adverbe, on ne peut plus se contenter de définitions qui feraient de l'adverbe un terme invariable se rapportant, qui à un verbe, qui à un adjectif, qui à un autre adverbe. Son avatar, l'adverbial, n'est pas plus satisfaisant : si ce dernier constitue "un membre de phrase qui n'est pas défini comme un autre type de membre" (Nølke 1990, 17), tout type de circonstant, qu'il s'agisse d'un adverbe, d'un groupe prépositionnel,

etc. peut dès lors prétendre au titre d'adverbial. À l'hétérogénéité de la classe d'adverbes succède donc l'hétérogénéité des adverbiaux. Aux problèmes de classification posés par l'adverbe succèdent donc des problèmes similaires : cette forme est-elle, n'est-elle pas un adverbial ? Le débat est sans fin.

La psychomécanique, en revanche, permet de départager tous ces adverbiaux et de ne retenir que ceux qui affectent l'incidence du verbe au substantif. C'est là un progrès immense. Doit-on dès lors conserver le terme *adverbe* ? Doit-on l'abandonner ? La question est accessoire et ne doit pas nous faire perdre de vue que l'incidence de second degré est une fonction.

Bibliographie

- ADELUNG, JOHANN CHRISTOPH (1793/1970) : *Grammatisch-kritisches Wörterbuch der Hochdeutschen Mundart*. 2^e éd. Hildesheim/New York : Georg Olms Verlag.
- BARTSCH, RENATE (1972): *Adverbialsemantik*. Frankfurt am Main: Athenäum Verlag.
- BUFFIER, CLAUDE (1711) : *Grammaire française sur un plan nouveau*. Bruxelles: Jean Leonard.
- CERVONI, JEAN (1990) : La partie du discours nommée adverbe. In: Langue française 88. 5-11.
- CONSTANTIN DE CHANAY, HUGUES (1998) : L'Adverbe de manière : circonstant scénique à incidences contextuelles. In : S. Rémi-Giraud et A. Roman (éd.), *Autour du circonstant*. Lyon : Presses universitaires de Lyon. 307-338.
- DALRYMPLE, MARY (2001) : *Lexical functional grammar*. San Diego, London, Boston, New York, Sydney, Tokyo, Toronto : Academic Press.
- DAMOURETTE, JACQUES, PICHON, ÉDOUARD : *Des mots à la pensée – Essai de grammaire de la langue française*. Vol. 2. Paris : Éditions d'Artrey.
- DIK, SIMON C. (1997) : *The Theory of Functional Grammar*. Première partie : *The Structure of the Clause*. 2^e édition. Berlin/New York : W. de Gruyter.
- DU MARSAIS (1769) : *Logique et Principes de grammaire*. 1^{re} partie. Paris : Briasson, Le Breton, Herissant Fils.
- ETTMAYER, KARL (1936) : *Analytische Syntax der französischen Sprache*. Volume 2. Halle : Niemeyer.
- FOLEY, WILLIAM A., VAN VALIN Jr., ROBERT D. (1984) : *Functional syntax and universal grammar*, Cambridge, London, New York, New Rochelle, Melbourne, Sydney : Cambridge university Press.
- GOLAY, JEAN-PIERRE (1959) : Le complément de manière est-il un complément de circonstance ? *Le Français moderne*, 1959, 1. Paris : d'Artrey. 65-71.
- GUILLAUME, GUSTAVE (1971) : *Leçons de linguistique 2, 1948-1949, Série B, Psycho-systématique du langage, Principes, méthodes et applications I*. Québec : Les Presses de l'université Laval, Paris : Klincksieck.
- GUILLAUME, GUSTAVE (1982) : *Leçons de linguistique 3, 1948-1949, Série C, Grammaire particulière du français et grammaire générale (IV)*. Québec : Les Presses de l'université Laval.
- GUILLAUME, GUSTAVE (1982) : *Leçons de linguistique 5, 1956-1957, Systèmes linguistiques et successivité historique des systèmes II*. Québec : Les Presses de l'université Laval, Lille : Les Presses universitaires de Lille.
- GUILLAUME, GUSTAVE (1987) : *Leçons de linguistique 7, 1945-1946, Série A, Esquisse d'une grammaire descriptive de la langue française (IV)*. Québec : Les Presses de l'université Laval, Lille : Les Presses universitaires de Lille.
- GUILLAUME, GUSTAVE (1988) : *Leçons de linguistique 8, 1947-1948, Série C, Grammaire particulière du français et grammaire générale (III)*. Québec : Les Presses de l'université Laval, Lille : Les Presses universitaires de Lille.

- GUILLAUME, GUSTAVE (1992) : *Leçons de linguistique 12, 1938-1939*. Québec : Les Presses de l'université Laval, Lille : Les Presses universitaires de Lille.
- GUILLAUME, GUSTAVE (2009) : *Leçons de linguistique 19, 1939-1940, Théorie des parties du discours*. Québec : Les Presses de l'université Laval.
- GUIMIER, CLAUDE (1991) : Peut-on définir l'adverbe ? In: C. Guimier, P. Larcher (éd.), *Les États de l'adverbe*. Travaux linguistiques du CERLICO. 11-34.
- HALLONSTEN HALLING, PERNILLA (2018) : *Adverbs : A typological study of a disputed category*. Academic dissertation for the Degree of Doctor of Philosophy in Linguistics at Stockholm University to be publicly defended on Friday 13 April 2018.
- HENGEVELD, KEES (1987) : Clause structure and modality in functional grammar. In : J. van der Auwera, L. Goossens (éd.), *Ins and Outs of the predication*. Dordrecht : Foris Publications. 53-66.
- HENGEVELD, KEES (1992): Parts of speech. In: M. Fortescue, P. Harder, L. Kristoffersen (éd.), *Layered Structure and Reference in a Functional Perspective*. Papers from the functional grammar conference in Copenhagen 1990. Amsterdam: John Benjamins. 29-53.
- HENGEVELD, KEES, RIJKHOFF, JAN, SIEWIERSKA, ANNA (2004): Parts-of-speech systems and word order. In: *Journal of Linguistics* 40. 527-570.
- LANDMAN, FRED (2000) : *Events and plurality – The Jerusalem Lectures*. Dordrecht/Boston/London : Kluwer Academic Publishers.
- LYONS, JOHN (1977) : *Semantics*. Volume 2. Cambridge/London/New York : Cambridge university press.
- MOIGNET, GERARD (1974) : *Études de psycho-systématique française*. Paris : Klincksieck.
- NØLKE, HENNING (1990) : Les adverbiaux contextuels : problèmes de classification. *Langue française* 88. 12-27.
- QUIRK, RANDOLPH, GREENBAUM, SIDNEY, LEECH, GEOFFREY, SVARTVIK, JAN (1972): *A comprehensive Grammar of English*. London: Longman.
- RAMAT, PAOLO, RICCA, DAVIDE (1994): Prototypical adverbs: On the scalarity/radiality of the notion Adverb. In: *Rivista di Linguistica* 6. 289-326.
- RAUH, GISA (2015): Adverbs as a linguistic category (?). In: Karin Pittner, Daniela Elsner, Fabian Barteld (ed.), *Adverbs*. Amsterdam: John Benjamins. 19-45.
- VENDLER, ZENO (1967) : *Linguistics in philosophy*. Ithaca, New York : Cornell University Press.

